



## **LE PERMIS D'ÉDUCATION DE L'ÉCOLE ORALISTE ENFIN MODIFIÉ ! LES ÉLÈVES AYANT TOUS LES SEUILS DE SURDITÉ SONT MAINTENANT ADMIS.**

**Québec, le mardi 23 octobre 2012-** Après plusieurs années d'attente, l'École oraliste de Québec reçoit l'aval du Ministère de l'éducation et voit son permis d'éducation s'ouvrir, non seulement aux élèves ayant de graves surdités mais également à ceux qui ont des problèmes auditifs plus modérés. En effet, l'École oraliste a développé une expertise en matière d'éducation de l'enfant ayant des problèmes auditifs et langagiers fondée sur plus de 20 ans de recherche dans le domaine. Son programme d'éducation répond autant aux besoins des élèves ayant des problèmes auditifs importants qu'à ceux qui ont des problèmes plus légers. L'élargissement de son permis permettra à l'École oraliste de donner les mêmes chances de réussite scolaire aux élèves, que leur surdité soit mineure ou plus grande.

Pour madame Carole Girard, directrice de l'école, *«C'est une très grande victoire de démocratisation, car l'école oraliste était la seule école au Québec dont l'admission était limitée aux élèves ayant de graves surdités. Cette victoire est partagée par la fondatrice de l'école, Madame Andrée Boisclair, Ph.D., pour qui la gratuité et l'accessibilité ont toujours été des principes fondamentaux du projet éducatif mis sur pied. Avec cette modification de permis, les parents pourront choisir l'institution la mieux adaptée aux problèmes auditifs et langagiers de leurs enfants parmi les programmes déjà offerts dans les différentes commissions scolaires de la région, en prenant soin d'ajouter l'École oraliste !.»*

L'École oraliste, devenue récemment propriétaire de l'ancien Pavillon St-Louis de l'Institut St-Joseph au 1090, boulevard René-Lévesque Ouest, a pour mission d'offrir aux élèves un milieu de vie stimulant, dans des conditions d'apprentissage exceptionnelles et dans un environnement adapté à leurs besoins spécifiques. Le but ultime de ce programme d'éducation est la réintégration en milieu scolaire régulier et la poursuite des études en vue d'un choix de carrière. En juin 2011 88,9% des élèves qui avaient quitté l'École oraliste avaient obtenu un premier diplôme ou étaient en voie de l'obtenir. Des succès qui réaffirment la qualité du programme de l'École oraliste !

Rappelons que l'École oraliste de Québec pour enfants malentendants ou sourds compte sur l'apport permanent de la Fondation Sourdine actuellement en campagne majeure de financement pour 5 ans et appuyée de porte-parole exemplaires, Marie-Josée Taillefer et René Simard. Un objectif de 2,5 millions de \$ est visé d'ici avril 2017 afin de contribuer, entre autres, au financement de la nouvelle école. De nombreuses activités ont lieu et tous les dons sont acceptés à [www.sourdine.qc.ca](http://www.sourdine.qc.ca)

Votre don fera parler!

[www.ecoleoraliste.qc.ca](http://www.ecoleoraliste.qc.ca)

[www.sourdine.qc.ca](http://www.sourdine.qc.ca)

-30-

### SOURCES :

Daniel Plante

Daniel Plante Communication

418 563-6369

[plante.daniel@videotron.ca](mailto:plante.daniel@videotron.ca)

Carole Girard

Directrice générale

École Oraliste

418 263-5189, poste 26

[carole@ecoleoraliste.qc.ca](mailto:carole@ecoleoraliste.qc.ca)